

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE MATANE**

**Entrée en vigueur  
du règlement numéro VM-347-1**

---

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil de la ville de Matane a adopté le 17 avril 2023, le *Règlement numéro VM-347-1 modifiant le Règlement numéro VM-347 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du noyau historique et du patrimoine bâti matanais afin d'intégrer des dispositions de concordance du PPU.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Que ce règlement a reçu le certificat de conformité de la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Matanie le 18 mai 2023 et qu'il est entré en vigueur le 26 mai 2023.

Donné à Matane ce trentième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, o.m.a.  
Avocate